

C'EST LA TENEUR DES LETTRES D'AMORTISSEMENT FAIT PAR PHELIPPE, ROY DE FRANCE, DE LA MAISON ET FOURPRIS DUDIT LIEU DE L'HOSPITAL SAINT-JAQUES.

Phelippe, par la grâce de Dieu, roy de France, savoir faisons à tous présens et à venir. Que comme nostre amy Jehan Wettin, citoyen de Tournay, meü de dévotion envers nostre Seigneur Jésus-Christ, ait ordonné et fait faire et édifier en ung sien manoir séans dedens les murs de Tournay, de lés la porte Valencenoise, ung hospital et icelui manoir avecques les jardins appartenans à icelui contenans tout ensemble quatre bonniers de terre baillié et donné à tousjours mes pour fonder ledit hospital en l'honneur de Dieu et de saint Jaque et pour le salu de l'âme de lui, pour herbregier et gouverner les povres nostre Seigneur qui audit hospital vendront, si comme de par ledit Jehan nous a esté donné à entendre et supplié que nous le dit manoir vousissions amortir.

Nous loans et recommandans le bon propos d'icelui, désirans que le service de Dieu et tout ce que est ordonné et establi à son honneur soit essaucié et acren en nostre temps, considérans aussy que nous serons participans es heures et bienfais qui, oudit hospital, seront fais, avons ottroyé et ottroyons de grâce especial et de certaine science par ces présentes lettres que les maistres, frères ou povres dudit hospital, selon l'ordonnance dudit Jehan faite ou à faire et leurs successeurs gouverneurs d'icelui, puissent tenir et posseoir ledit manoir et jardins, ainsy comme il se comporte, pour lesdis povres soustenir et herbergier à perpétuité, sans ce que il puissent estre constrains en aucune manière de vendre les..... ou mettre hors de leur main ou de payer pour ce aucune finance à nous ou à nos successeurs, en quelque manière que ce soit, sauf ce que nous retenons à nous et à nos successeurs roys de France, à tous jours, la justice haulte et basse et la garde desdis manoir et jardins. Et que ce soit ferme et estable à tous jours mès, nous avons fait mettre nostre scel en ces lettres, sauf nostre droit et aultres choses et l'autrui en toutes. Donné au bois de Vincennes l'an de grâce mil ccc trente et trois, ou mois de aoust. Ainsi signées par le roi et son conseil et signé Vanchart.

Le cartulaire mentionne ensuite d'autres lettres d'amortissement relatives aux terres de Marquain données audit hôpital par le Seigneur Miquiel de Pyennes.